

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD078-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	51
Votants	65
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 21 juin 2019.

**LE 27 juin 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI)**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes GONTHIER, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, ROUX, SALOMON.

Mme DAURIAC MAREILLAUD suppléante de M.DENIS  
M CHANTEGREIL suppléant de M. VIROL

MM. BUISSON, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, MOISSAT, LACOSTE, CHASTENET, AUDI, CIPIERRE, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, GENDRE, GEORGIADES, CACAN.

**ABSENTS :**

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, FAURE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BREAU, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, DENIS, LEGAY, MOTARD, PUYRIGAUD, MERILLOU, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, USCAIN, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

**POUVOIRS :**

Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI	Mme MAYAUD	Pouvoir à	Mme CIPIERRE
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. MOSSION	M. MERILLOU	Pouvoir à	Mme BORAS
M. MOTARD	Pouvoir à	M. CACAN	M. DUCENE	Pouvoir à	M. GEOFFROY
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	M. BREAU	Pouvoir à	M. MOTTIER
M. GUILLEMET	Pouvoir à	Mme ROUX	M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES
M. MARTINEAU	Pouvoir à	M. BELLEBNA			
M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS			
Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE			
Mme SALINIER	Pouvoir à	Mme GONTHIER			

**OBJET : EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI)**



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** par délibération en date du 12 octobre 2018, le grand périgueux a créé un établissement public industriel et commercial (EPIC) visant à permettre l'exercice intégré de sa compétence de promotion du tourisme.

**Que** pour la gouvernance de cet organisme, un comité de direction a été composé, comportant 31 membres dont 16 élus du Grand Périgueux, 5 personnalités qualifiées et 10 représentants socio-professionnels ou institutionnels (article 4 des statuts de l'EPIC).

**Qu'en** 2019, la stratégie touristique territoriale du Grand Périgueux et de ses partenaires a connu des évolutions majeures, avec une extension de l'emprise territoriale du projet NOTT (Nouvelle Organisation Touristique du Territoire) contractualisé avec le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine et désormais élargi aux intercommunalités de Ribérac et Saint Aulaye.

**Qu'en** conséquence de cette extension de périmètre, et parce que l'office de tourisme intercommunal du Grand Périgueux est la structure porteuse du projet NOTT, il convient, dans une optique de cohérence, d'intégrer des représentants élus des territoires en question au comité de direction de l'EPIC OTI.

**Considérant qu'il** est par conséquent proposé de modifier l'article 4 de statuts et de porter à 34 le nombre de membres dudit comité de direction, en portant le collège des socio-professionnels à 12 membres, soit 2 membres supplémentaires :

- Le vice-président au tourisme de la CC du Pays Ribéracois ;
- Le vice-président au tourisme de la CC du Pays de Saint Aulaye ;

**Que** dans un souci de bonne couverture territoriale, le collège des personnalités qualifiées serait lui porté à 6 membres, soit 1 membre supplémentaire, par l'ajout :

- Du maire de la commune de Saint Aulaye, monsieur Yannick Lagrenaudie.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de modifier l'article 4 des statuts de l'EPIC « Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux » concernant la composition du comité de direction comme détaillée dans le présent rapport.
- Approuve les désignations complémentaires suivantes :
  - Collège des représentants des professions, activités ou organismes intéressés par le développement touristique :
    - Le vice-Président de la CC du Pays Ribéracois en charge du tourisme ;
    - Le vice-président de la CC du pays de Saint Aulaye en charge du tourisme ;

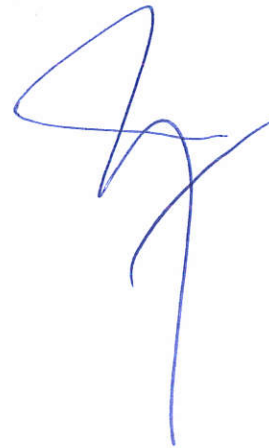
○ Collège des personnalités qualifiées :

- Le maire de Saint Aulaye, monsieur Lagrenaudie.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	1 0 JUIL. 2019	Pour extrait conforme	1 0 JUIL. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 0 JUIL. 2019	Périgueux, le	1 0 JUIL. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20190627-DD0782019-DE